

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 18 novembre 2015

Le dix-huit novembre deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO donne pouvoir à Axel TROTIGNON

Absents excusés :

Romain GRUGIER
Peggy GUILLER

Absent :

Lucie ANDRIEU
Elodie GRYGULA

Le Maire nomme Sophie GOUMAZ, secrétaire de séance.

PREAMBULE

Suite aux attentats terroristes perpétrés le 13 novembre, le Maire demande 1 minute de silence en hommage aux victimes.

Il précise ensuite que la Préfecture préconise des consignes de prudence, mais que la vie doit toutefois se dérouler normalement.

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Catherine GALIEGUE de son mandat de Conseillère Municipale. Il fait lecture du courrier de démission reçu le 16 novembre.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2015

Aucune remarque ou question n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

1. Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Commission DSP eau potable du 1^{er} octobre : synthèse du rapport 2014 sur l'eau ;
- Compte rendu de la Commission des Travaux du 5 octobre ;
- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 27 octobre ;
- Compte rendu de la Commission des Finances du 9 novembre.

Communauté de Communes du Val de Voise :

- Compte rendu de la Commission Environnement du 22 septembre ;
- Rapport d'activités 2014.

Divers :

- Comptes rendus du Cabinet d'architecture Régis Martin des réunions de chantier du 17 septembre et du 1^{er} octobre concernant les travaux de l'église (consolidation du contrefort nord et création d'un accès PMR) ;
- Comptes rendus du cabinet 3'A Architectes des réunions de chantier du 28 septembre, des 12 et 26 octobre et des 2 et 9 novembre concernant les travaux du futur centre technique municipal ;
- Compte rendu d'Iris Conseil de la réunion du 28 septembre relatif à la gestion des eaux pluviales et des eaux usées dans le cadre du projet d'aménagement de la ZA Saint Mathieu Est ;
- Procès-verbaux sommaires des Conseils d'administration du 24 septembre et du 15 octobre du CCAS ;
- Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre du SIVOS ;
- Procès-verbal de la séance du SIA du 25 septembre ;
- Compte rendu de la séance du SIRMATCOM du 12 octobre.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom adresse	terrain	Cadastre	Superficie	
11/09/2015	MAITRE MUNOZ	MR ET MME NG	13 RUE DES FINETTES	ZK 658	614	Non exercé le 11/09/2015
11/09/2015	MAITRE MUNOZ	CONSORTS ROUVIER	12 RUE DES AJONCS	AD N° 426	542	Non exercé le 11/09/2015
29/09/2015	PB ASSOCIES	SURMONT	6 RUE DU CROC SALE	AC 453	223 m ²	Non exercé le 29/09/2015
06/10/2015	NOTAIRES REPAIN/JOURDIN	MONSIEUR DUMONT	4 GRANDE RUE MONTLOUET	B 1452 B 496	780 m ²	Non exercé le 08/10/2015
07/10/2015	MAITRE MUNOZ	CONSORTS DOULET	4 ROUTE D'EPERON	ZK 417	628 m ²	Non exercé le 08/10/2015
09/10/2015	BCMGB	SCI BEMAVI	6 RUE DU CLOS HUBERT	ZK816	3560 m ²	Non exercé le 09/10/2015
09/10/2015	MAITRE MUNOZ	MR PASINETTI ET MME RIVET	7 CHEMIN DE PARIS	ZI 4300	401 m ²	Non exercé le 12/10/2015
15/10/2015	PB ASSOCIES	ARC EN CIEL	7/9 GRANDE RUE	B 476/477/1433	3097,05 m ² terrain en cours de division DIA sur lot n° 1	Non exercé le 16/10/2015

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 15 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
AVEZ	Changement de portes	Gymnase	2 288.55	2 746.26	INV

CPPO	Echafaudage	Sces Techniques	675.00	810.00	INV
EIFFAGE ENERGIE	Robinets radiateur	La Poste	1 163.47	1 396.16	INV
EIFFAGE ENERGIE	Radiateur	Bureau 1 ^{er} étage-Montlouet	783.32	939.98	INV
EIFFAGE ENERGIE	Robinets radiateur	Vestiaires Gymnase	1 041.00	1 249.20	INV
EIFFAGE ENERGIE	Moteur VMC	Gymnase	907.00	1 088.40	INV
BGE	Maintenance VMC	Ecole élémentaire	1 180.00	1 416.00	FCT
FICHOT	Produits d'entretien	Salle polyvalente	539.04	646.85	FCT
HOUDARD	Matériaux isolation plafond	Presbytère	1 239.86	1 487.83	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

L'ancien échafaudage a été plié lors d'une utilisation.

Les achats concernant les radiateurs permettront d'améliorer les performances énergétiques.

Adrienne PETIT s'étonne de l'entreprise choisie pour la maintenance VMC de l'école élémentaire. Jack PROUTHEAU répond qu'Eiffage n'a pas le marché sur cette maintenance. Le Maire ajoute que 2 devis ont été comparés.

3. Attribution de marché

Le marché concernant l'acquisition de 2 photocopieurs et la maintenance de 4 photocopieurs (pour 3 et 5 ans) a été attribué à la société Business Repro Centre à Mainvilliers pour un montant de :

- Acquisition : 6 930 € HT
- Maintenance (à la feuille) : Noir et Blanc : 0,0035 € HT ; Couleur : 0,032 € HT.
(marché précédent : NB : 0,0039 € ; Couleur : 0,045 €)

Julie LECOMTE se renseigne sur le devenir des actuelles machines. Le Maire précise qu'elles seront reprises par le titulaire du marché.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Mise en œuvre de l'entretien professionnel et des critères d'évaluation

Aux termes de l'article 69 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires titulaires est obligatoire en lieu et place de la notation à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle de ces agents dans les limites réglementaires.

Cette dernière peut également décider d'étendre ce dispositif à d'autres agents (étant précisé que l'entretien est obligatoire pour les agents titulaires).

Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale de gestion dynamique des ressources humaines : les avancements de grade, les promotions internes et le montant du régime indemnitaire s'appuieront sur les résultats de l'entretien professionnel. Il sera d'autant pertinent dans le cadre de la mise en place d'un critère de performance et de résultats pour l'ensemble des catégories d'emploi pour l'attribution du régime indemnitaire.

L'entretien professionnel devra être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué. Il donnera lieu à un compte-rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte-rendu comportera une appréciation générale littéraire, sans notation, traduisant la valeur professionnelle de l'agent. Il sera soumis au visa du Maire après sa notification à l'agent.

A l'aide de la grille d'évaluation proposée par le Centre de Gestion, la Commune a élaboré sa proposition.

Les critères fixés par les collectivités (après avis du Comité Technique) doivent notamment porter sur les éléments listés à l'article 4 du décret n° 2014-1526 du 16/12/2014, en fonction de la nature des tâches confiées aux agents et de leur niveau de responsabilité à savoir :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,

- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Comité Technique du 24 septembre a donné un avis favorable aux critères d'évaluation suivants :

Critères		Appréciation			
SAVOIR – FAIRE	Résultats professionnels et réalisation des objectifs	Points Forts	Satisfaisant	A améliorer	Sans objet
	Fiabilité et qualité du travail effectué				
	Rigueur et respect des procédures et des normes				
	Respect des délais				
	Capacité à partager l'information et à rendre compte				
	Sens du service public et conscience professionnelle				
	Prioriser, hiérarchiser et organiser le travail				
SAVOIR	Compétences professionnelles et techniques	Points Forts	Satisfaisant	A améliorer	Sans objet
	Niveau et étendue des connaissances techniques et réglementaires				
	Qualité d'expression écrite et orale				
	Capacité d'anticipation et d'initiatives, Autonomie				
	Réactivité et adaptabilité				
	Capacité à se former				
SAVOIR – ÊTRE	Qualités relationnelles	Points Forts	Satisfaisant	A améliorer	Sans objet
	Rapport avec la hiérarchie				
	Rapport avec les collègues				
	Sens de l'écoute et qualité de l'accueil				
	Capacité à travailler en équipe				
	Capacité à travailler avec les partenaires extérieurs institutionnels et les relations avec les usagers				
<i>Seulement pour les agents encadrants</i>	Capacités d'encadrement	Points Forts	Satisfaisant	A améliorer	Sans objet
	Aptitude à la conduite de projets				
	Capacité à identifier et à hiérarchiser les priorités				
	Capacité à la prise de décision ou à fixer des objectifs ou à évaluer				
	Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits				
	Capacité à encadrer et motiver une équipe				
	Aptitudes à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Points Forts	Satisfaisant	A améliorer	Sans objet
	Aptitude à faire des propositions (aide à la décision et initiative)				
	Capacité à concevoir et conduire un projet (catégories A et B) ou capacité à réaliser un projet (catégories C)				
	Sens de la rigueur et de l'organisation				
	Communication				

L'ensemble de ce nouveau dispositif permettra aux agents d'avoir des objectifs à atteindre pour l'année.

Ce dispositif affine l'entretien déjà existant pour la Commune dans le cadre des notations annuelles. Actuellement cet entretien est déjà conduit par le supérieur hiérarchique direct.

Le Maire ajoute que cette évaluation permet d'adapter les personnels à leur fonction, notamment quant à une réflexion sur les formations.

Julie LECOMTE pose la question de l'évolution des exigences des objectifs et des critères selon le positionnement hiérarchique. La grille est commune à tous les agents. Par contre, les fiches de postes sont spécifiques à chaque métier avec toutefois un degré de polyvalence.

Henri FERRO s'informe sur les annotations des remarques issues de l'évaluation. Le Maire précise que les critères sont une partie du compte rendu d'évaluation.

Bruno ALAMICHEL préconise que les stagiaires, sur le principe fonctionnaire, soient également évalués.

Adrienne PETIT pose la question de la compétence des évaluateurs dans ce nouveau dispositif. Bruno ALAMICHEL répond qu'il s'agit d'une adaptation de ce qui est déjà mis en œuvre. En effet, jusqu'à ce jour, l'ensemble des agents de la Commune bénéficie d'un entretien de notation annuelle qui est aussi par essence un entretien d'évaluation.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Se positionne favorablement pour étendre l'entretien professionnel aux fonctionnaires titulaires et aux fonctionnaires stagiaires ;*
- *Valide les critères d'évaluation présentés et les institue ;*
- *Confirme le respect des modalités d'organisation de l'entretien professionnel : dispositions fixées par le décret n°2014-1526 du 16/12/2014 : convocation de l'agent, établissement d'un compte-rendu, notification, du compte-rendu à l'agent, ... ;*
- *Acte de la mise en place de ce nouveau dispositif à compter des entretiens professionnels d'évaluation 2015.*

2. Rapport sur l'eau 2014

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

La synthèse du rapport a été transmise à l'assemblée. Elle a fait l'objet d'une présentation le 1^{er} octobre à la Commission DSP par VEOLIA notre fermier.

Le rendement 2014 est estimé à 91,4 % (84,5 % en 2013, 81,2 % en 2012, 87,7 % en 2011 et 76,3 % en 2010).

Pierre COUTURIER présente succinctement le rapport :

Il rappelle que l'eau est achetée à la sortie du château d'eau. Il souligne la nette amélioration du rendement et le bon indice de connaissance de notre réseau. Ces bons résultats sont consécutifs à la mise en place de la sectorisation qui permet une télésurveillance quotidienne pour détecter les fuites.

144 680 m³ d'eau ont été vendus en 2014 (144 439 en 2013) pour 1 601 compteurs.

Les taux d'impayés 2014 s'élève à 3,86 % (3,26 % en 2013).

L'eau distribuée est conforme. Il reste des efforts à faire sur la reprise des branchements en plomb. 7 ont été repris récemment au faubourg de la Fontaine.

Le prix de l'eau, sans assainissement, s'élevait à 1,90 €/m³ en 2014. Il est actuellement de 2,08 €/m³ compte tenu de l'augmentation 2015 de la taxe communale sur l'eau.

Le Maire remercie le travail effectué sur ce sujet. Il constate que la politique d'investissement entreprise (sectorisation, reprise des branchements en plomb, renforcement de canalisations, ...) porte ses fruits.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le rapport 2014 sur l'eau.*

3. Recours aux missions facultatives Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées, le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR (CdG 28) met en œuvre des missions dites « obligatoires » à destination des collectivités locales euréliennes affiliées. Celles-ci sont énumérées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment:

- Information sur l'emploi public territorial, assistance conseil en matière de recrutement, aide à la mobilité (conseil emploi)
- Organisation des concours et examens professionnels,
- Publicité des créations et vacances d'emploi,
- Fonctionnement et secrétariat des instances paritaires et médicales (Conseils de discipline, Commissions administratives paritaires, Comité technique, Comité Médical Départemental et Commission de Réforme)

- Assistance juridique statutaire,
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Au-delà de ces missions obligatoires, le Conseil d'Administration du CdG 28 a décidé de développer, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à « *assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements* » et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Actuellement, les prestations facultatives du CdG 28, sont les suivantes (réalisées sur site ou au Centre de Gestion) :

➔ THEME « EMPLOI » :

- Prestation de « Mise à disposition d'agents » (sur site),
- Prestation de « Tutorat / accompagnement à la prise de poste » (sur site),
- Prestation d'« Expertise administrative, budgétaire » (sur site),
- Prestation d'« Aide au recrutement »,
- Prestation d'« Aide à la description de poste » (sur site),
- Prestation d'« Aide au repositionnement professionnel / Conseil en mobilité »,

➔ THEME « GESTION DES CARRIERES » :

- Prestation « Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage »,
- Prestation « Réalisation et contrôle des dossiers retraite C.N.R.A.C.L »,
- Prestation « Conseil juridique en ressources humaines »,
- Prestation « Expertise statutaire sur site »,

➔ THEME « SANTE ET ACTION SOCIALE » :

○ **Prévention des risques professionnels**

- Prestation « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels » (DU/EVRP),
- Prestation « Intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) ».

○ **Accessibilité**

- Prestation « Accessibilité des locaux professionnels ».

○ **Insertion et maintien dans l'emploi**

- Prestation « Maintien dans l'emploi / Reclassement professionnel »,
- Prestation « Bilan socio-professionnel »,
- Prestation « Accompagnement social »,

- **Contrats collectifs** : Assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé : assurance garantie maintien de salaire ; action sociale

Le CdG 28 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés une convention-cadre leur ouvrant la possibilité de solliciter, en tant que de besoin, l'une ou plusieurs prestations facultatives du CdG28 précitées, à l'exception des contrats groupes mutualisés qui font l'objet de conventions particulières.

Cette convention-cadre ainsi que ses annexes, définissent les contours des prestations proposées (nature, conditions générales de mise en œuvre et d'utilisation, durée, tarification, conditions de résiliation, voies de recours...).

Il est précisé que les prestations liées à l'emploi et à la gestion des carrières sont payantes :

Exemple : Recrutement jusqu'à 600 € (rédaction annonce, sélection candidature, entretien)

Dossier retraite : 80 à 120 €

Dans la pratique, la Commune est globalement autonome sur la majorité de ces thèmes, notamment le recrutement et la gestion des carrières. La Commune a utilisé par le passé la « mise à disposition

d'agent » et actuellement l'accompagnement pour l'élaboration du Document unique (prestation gratuite).

Le Maire propose l'adhésion de principe aux missions facultatives du CdG 28. Cette décision n'engendrera aucune dépense et permettra de faire appel aux différents services dans la perspective d'un besoin que nous ne pourrions pas résoudre en interne.

Bruno ALAMICHEL précise que ces prestations existent déjà.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Se positionne favorablement sur l'adhésion à l'ensemble des missions facultatives susvisées, développées par le Centre de Gestion de la F.P.T. d'Eure-et-Loir ;*
- *Approuve les termes de la convention-cadre et ses annexes jointes ;*
- *Prend acte qu'à la signature de la présente convention et d'un commun accord, les conventions préexistantes de même nature portant sur la réalisation d'une ou plusieurs missions facultatives conclues entre le CdG 28 et la collectivité, sont résiliées de plein droit (à l'exception des conventions d'adhésions aux contrats groupe collectifs assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé ; assurance garantie maintien de salaire ; action sociale).*
- *Prend acte que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28.*

4. Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public **Engagement – plan de financement**

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'extension d'assainissement sur le Mesnil et Baglainval, d'autres travaux connexes seront entrepris, notamment le changement de la canalisation d'eau sur Baglainval puis des travaux d'enfouissement de réseaux aériens.

Concernant ce dernier point, la Commune a sollicité le SDE pour procéder à l'instruction du dossier et bénéficier des financements dans le cadre de l'adhésion de la Commune. Le projet concerne l'enfouissement sur Baglainval et la rue de la Cavée. Le SDE a donné un avis favorable quant à sa programmation et son financement sur l'exercice budgétaire 2016.

Ce dossier devant également être examiné par la Commission Départementale de Programmation, il convient dès à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par le SDE 28 qui se présente comme suit :

RESEAUX	Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT			
			SDE 28	Conseil Départemental	collectivité	
Distribution publique d'électricité	SDE 28	212 000	123 560	10 000	37%	78 440
installations C.E.*	SDE 28	94 000	43 220	16 000	37%	34 780
éclairage public**	SDE 28	25 000	10 750	5 000	37%	9 250
TOTAL		331 000	177 530	31 000		122 470

*installations C.E. : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de Communications Electroniques.

**Nombre de candélabres prévus :

22

Par ailleurs, les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 d'un montant de 5 200 euros pour frais de constitution d'un dossier d'exécution et de coordination des travaux.

Le Maire précise que le montage de cette opération est comparable à celle exécutée faubourg de la Bretonnière, financée à environ 50 %. Ces prochains travaux seront financés à 63 %.

Pierre COUTURIER explique les avancements de l'étude du système d'éclairage. Un éclairage LED sera retenu. Il s'est déplacé en compagnie d'Adrienne PETIT et Christian LAPEYRE à Illiers-Combray qui a opté pour ce système.

La proposition fait état de 22 points lumineux de 56 W/point. Le système actuel est constitué de 15 points à 150 W/point. La durée de vie des ampoules LED est plus longue, la consommation est moindre. Il est également envisageable de baisser la tension. Ces éléments devraient donc permettre une optimisation de cette dépense énergétique. Pierre COUTURIER étudie également la possibilité de réduire à 20 le nombre de points. Cela peut s'envisager dès lors que l'éclairage est plus haut, soit 8 mètres plutôt que 6 mètres prévus dans la proposition.

Axel TROTIGNON signale que notre système actuel a tendance à éclairer le ciel, comme on peut le constater quand on arrive sur Gallardon avec ce halo vers le ciel. Il questionne Pierre COUTURIER sur la diffusion des ampoules à LED. Les élus ont pu constater à Illiers-Combray que l'éclairage est blanc et plus diffus.

Les ampoules actuelles sont changées tous les 4 ans dans le cadre de notre contrat de prestation avec le SDE (22€/an/point). En toute logique, le système LED devrait permettre la diminution des coûts de maintenance.

Le Maire rappelle la stratégie constante d'investissement qui a pour objectif la baisse de nos consommations énergétiques. Le secteur de Baglainval sera une zone test dans la perspective de progresser avec l'éclairage LED sur le territoire de la Commune. Sophie GOUMAZ signale que le premier point lumineux, en haut de la rue Pierre Martin, a été changé et que l'éclairage est davantage blanc. Il doit s'agir effectivement d'un éclairage LED. Christian LAPEYRE précise que l'ensemble de la rue devrait être équipé de LED à titre de test.

Pierre COUTURIER évoque, après Baglainval, un futur projet d'enfouissement selon le même mode compte tenu de l'opportunité des financements actuels. Le Maire spécifie toutefois que l'enfouissement n'est pas généralisable à la Commune dès lors que l'alimentation électrique, en partie privée, est aérienne.

Jack PROUTHEAU pense que certaines zones ne devraient pas être éclairées.

Antony DOUEZY se renseigne sur la possibilité de choix de couleurs dans la perspective d'harmonisation avec les mats environnants. Pierre COUTURIER confirme cette possibilité avec toutefois des surcoûts.

Le Maire propose que Pierre COUTURIER, Adrienne PETIT et Christian LAPEYRE continue à étudier ce dossier.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2016, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par les différents partenaires ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.*
- *approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation par le SDE 28 d'un bilan financier des travaux exécutés.*
- *opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due au SDE 28 : Versement par tiers répartis sur 3 exercices budgétaires (2016, 2017 puis 2018).*
- *prend acte du versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 pour constitution d'un dossier d'exécution des travaux et exécution d'une mission de coordination, d'un montant de 5 200 euros payable à réception des travaux.*
- *autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation des travaux en coordination.*

Nathalie BIETRY se renseigne sur l'échéance des travaux.

Le Maire rappelle le principe des travaux simultanés avec l'assainissement et l'eau, prévus d'être exécutés en 2016. Le timing est notamment dicté par l'accord des financements de l'agence de l'eau en

domaine public et privé. La consultation des entreprises est en cours. Une réunion publique d'information se tiendra dès lors que l'ensemble des éléments financiers (coûts et financements) seront connus de façon fiable.

Le Maire rappelle l'objectif de 100 % de raccordement à l'assainissement public. Il évoque que l'extension du réseau de Baglainval sera suivie par celle du Bout d'A Haut à Montlouet.

5. Tarif 2016

Il n'y a globalement pas, sur 2015, d'évolution de l'indice des prix. Il est donc proposé de maintenir, pour 2016, les tarifs 2015 à quelques exceptions près (taxi, travaux en régie).

Concernant la taxe communale d'eau potable :

Pierre COUTURIER explique la stratégie. Il rappelle que le prix de l'eau impacte trois budgets : eau (réseau), assainissement (réseau) et SIA (station d'épuration). Pour financer la construction de la station d'épuration, la Commune avait baissé sa taxe d'assainissement afin de permettre au SIA d'augmenter la sienne pour financer les travaux. Aujourd'hui, la station est construite et en ordre de fonctionnement. Le SIA peut donc consentir une baisse de 0,30 centimes/m³ pour permettre à la Commune d'augmenter l'une de ses taxes de l'équivalent. Le choix est porté sur la taxe sur l'eau pour renforcer les capacités de ce budget en vue du changement de la canalisation à Baglainval.

La taxe du SIA passerait donc de 1,20 €/m³ à 0,90 €/m³. La taxe communale passerait donc de 0,60 €/m³ à 0,90 €/m³. Il n'y a donc pas d'impact financier pour l'utilisateur.

Le Maire rappelle toutefois que la production de l'eau est du ressort de la Communauté de Communes et impacte également le prix de l'eau. Pierre COUTURIER ajoute à ce prix, les taxes de l'agence de bassin et le FSIREP. Ces taxes qui ouvrent droit à des subventions permettent notamment le financement de l'extension de nos réseaux.

Proposition de la Commission des Finances du 9 novembre :

Produits divers	2013	2014	2015	2016
Taxe de raccordement des eaux usées				
La somme due par le pétitionnaire pour la taxe de raccordement sera égale au montant fixé par le Conseil Municipal de l'année d'exécution des travaux	2 100,00	2 300,00	2 400,00	2400
Loyer salle de danse rue de la Herse (trimestriel)	159,12	160,71	162	162
Redevance stationnement taxi (annuelle)	163,2	164,83	180	200
Droits de place du marché du mercredi- le mètre linéaire	0	0	0	0
Droit de place du marché des autres jours	100,00	100,00	100,00	100,00
Droit de place stationnement camion	7,5	10	10	10
Droit de place supplémentaire pour le camion de crêpes et glaces	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité
Vacation de police au cimetière	20,00	20,00	20,00	20,00
Loyer des terrains (jardins) communaux pour une surface de 100 m ²	20,00	20,00	20,00	20,00
Prix de vente de terrains communaux sur les ZA (prix au m ²)	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade
Seuil d'amortissement des biens renouvelables	800,00	800,00	800,00	800,00
Location de tables à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	6,00	6,00	6,00	6,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location de bancs à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	3,00	3,00	3,00	3,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location d'une tente	32,00	35,00	35,00	35,00
Caution	400,00	400,00	400,00	400,00
Prix de la copie noir et blanc - particuliers et associations	0,20	0,25	0,25	0,25
Prix télécopie			0,5	0,5

Manifestations	2013	2014	2015	2016
Location d'une tente	32,00 association 20,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00
Caution pour la location d'une tente	400,00	400,00	400,00	400,00
Emplacement exposants hors périmètre de la CC du Val de Voise jusqu'à 4 mètres	40,00 St Mathieu : - 5 € avant le 31 mars	40,00	40,00	40,00
Emplacement exposants hors périmètre de la CC du Val de Voise de 4 à 8 mètres	70,00 St Mathieu : - 10 € avant le 31 mars	70,00	70,00	70,00
Electricité pour emplacement	5,00	5,00	5,00	5,00
Emplacement forain	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45

Salon d'arts	2013	2014	2015	2016
Inscriptions	25,00	25,00	25,00	25,00
Location d'une table supplémentaire	12,50	12,50	12,50	12,50

Adhésion annuelle à la Bibliothèque Municipale	2013	2014	2015	2016
Administrés par famille	G : 3 €/personne	G : 3 €/personne	G : 3 €/personne	G : 3 €/personne
Non administrés par famille	HC : 5 €/personne	HC : 5 €/personne	HC : 5 €/personne	HC : 5 €/personne

Gratuité : - 18 ans, étudiants, enseignants, centres de loisirs Gallardon, assistantes maternelles, bénévoles et salariées de la bibliothèque

Montant horaire des travaux en régie	2013	2014	2015	2016
	37,00	39,00	40,00	41

Prix de l'eau	2013	2014	2015	2016
Taxe communale d'eau potable	0,45 €/m3	0,46 €/m3	0,60 €/m3	0,90 €/m3
Taxe communale d'assainissement	0,7342 €/m3	0,75 €/m3	0,77 €/m3	0,77 €/m3

L'augmentation de 0,30 € sur la taxe communale d'eau potable provient d'une baisse équivalente de la taxe relative du SIA concernant la station d'épuration. Ainsi la taxe globale sur l'eau est inchangée.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Gel des tarifs en 2011, augmentation de 1,6 % en 2012 (inflation), création de 3 tranches supplémentaires et d'une augmentation régulière à partir de la première tranche en 2013, augmentation de 1 % en 2014 (inflation), augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation)

Proposition 2016 : Gel des tarifs (inflation nulle)

Centre Maternel et Élémentaire

tranche	Revenus mensuels	Forfaits					
		matin			soir		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
1	0 à 1 090,00	1,11	1,12	1,12	2,17	2,19	2,19
2	1 090,01 à 1 400,00	1,33	1,34	1,34	2,61	2,63	2,63
3	1 400,01 à 1 710,00	1,60	1,61	1,61	3,13	3,16	3,16
4	1 700,01 à 2 020,00	1,92	1,94	1,94	3,75	3,78	3,78
5	2 020,01 à 2 330,00	2,30	2,32	2,32	4,44	4,48	4,48
6	2 330,01 à 2 640,00	2,77	2,79	2,79	4,85	4,89	4,89
7	2 640,01 à 3 000,00	3,31	3,34	3,34	5,45	5,49	5,49
8	3 000,01 à 4 000,00	3,56	3,59	3,59	5,66	5,71	5,71
9	4 000,01 à 6 000,00	3,82	3,85	3,85	5,91	5,96	5,96
10	6 000,01 et plus	4,09	4,12	4,12	6,26	6,31	6,31

Les tarifs sont réduits de moitié pour les enfants des agents de la Collectivité.

- Abattements :
- 20 % à partir de 2 enfants inscrits
 - 10 % à partir de 2 enfants à charge.
- Ces abattements ne sont pas cumulables.

TAP (Temps d'Activité Péri éducatif)

- école élémentaire : 0,8 €/jour ;
- école maternelle : 0,8 €/jour.

CIMETIERE superpositions et concessions

Gel des tarifs en 2010, augmentation de 2 % en 2011, de 1,6 % en 2012 (inflation), de 2 % (inflation) pour 2013, de 1 % en 2014 et de 0,8 % en 2015 (inflation) + révision superposition, urne supplémentaire et jardin du souvenir (/2)

Proposition 2016 : Gel des tarifs (inflation nulle)

Durée	Caveau				Columbarium				Cavurne				Jardin du souvenir	
	Concession nouvelle		Superposition		concession		urne supplémentaire *		concession		urne supplémentaire *		concession	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
15 ans	153,53	153,53	77,39	77,39	77,39	77,39	38,18	38,18	77,39	77,39	38,18	38,18	38,69	38,69
30 ans	307,04	307,04			153,53	153,53			153,53	153,53			76,76	76,76
50 ans	461,36	461,36			230,68	230,68			230,68	230,68			115,34	115,34
A perpétuité			115,45	115,45										

* La durée pour l'urne supplémentaire correspond à la prise initiale de la concession (1^{ère} urne)

LOCATION DE LA SALLE DE MONTLOUET

Tarifs votés le 8 avril 2010 et maintenus en 2011, augmentation de 1,6 % en 2012 (inflation), de 2 % (inflation) en 2013 et de 1 % en 2014 (inflation), 0,8 % en 2015. **Proposition 2016 : Gel des tarifs (inflation nulle)**

SALLE	I		II		III	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Vin d'honneur simple	15,21	15,21	21,73	21,73	29,34	29,34
Réunion simple	18,48	18,48	32,60	32,60	53,25	53,25
Réunion + vin d'honneur	30,43	30,43	53,25	53,25	73,90	73,90
Samedi ou Dimanche midi	65,21	65,21	115,19	115,19	157,57	157,57
Samedi soir (jusqu'à 2h30)	65,21	65,21	115,19	115,19	157,57	157,57
Samedi journée + soirée	130,40	130,40	230,38	230,38	315,15	315,15
Week-end (vendredi soir jusqu'au dimanche 19h)	189,09	189,09	340,14	340,14	494,45	494,45
CHAUFFAGE	27,69	27,69	27,69	27,69	27,69	27,69

CAUTION DEMANDEE : **500,00 €**

- LÉGENDE :**
- I Associations considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité**
 - II Particulier contribuable à GALLARDON et leurs ayants droits**
 - III Hors commune**

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GALLARDON

Gel des tarifs en 2010, augmentation de 1,5 % en 2011, de 1,6 % en 2012, de 2 % (inflation) en 2013 et de 1 % en 2014 (inflation), de 0,8 % en 2015 (inflation). **Proposition 2016 : Gel des tarifs (inflation nulle)**

SALLES	1 SALLE			2 SALLES			SALLE POLYVALENTE COMPLETE			
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	
Vin d'honneur ou réunion	15,47	22,06	29,78	22,06	39,71	49,64	31,99	54,05	75,01	
Réunion suivie d'un apéritif ou galette des rois (utilisation de la cuisine)	30,88	54,05	75,01	54,05	92,66	122,43	73,91	125,75	172,07	
Samedi (jusqu'à 4h du matin)	Sans recettes	66,18	116,92	159,94	106,99	191,93	260,32	161,04	308,84	383,85
	Avec recettes	87,14	161,57	208,47	125,75	239,35	306,64	180,89	349,64	432,39
Dimanche (jusqu'à 19h)	Sans recettes	55,15	106,99	147,80	95,96	164,34	247,08	148,91	297,82	369,51
	Avec recettes	73,91	148,91	195,23	114,72	234,93	296,70	169,87	340,82	419,15
Week-end avec cuisine (du vendredi soir au dimanche 19h)	Sans recettes	191,93	345,25	501,87	280,16	495,25	721,37	397,08	759,98	992,71
	Avec recettes	275,75	452,23	639,74	361,79	634,23	859,25	482,01	864,74	1239,88

CUISINE	I		II		III	
	Recettes					
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Repas chaud	33,09	66,18	66,18	75,01	99,28	130,15
Repas froid	22,06	33,09	33,09	45,22	65,08	76,11
2 Repas	44,12	87,14	87,14	110,30	152,22	200,74
Cocktail ou vin d'honneur	6,62	13,25	12,92	26,47	22,06	44,12

CHAUFFAGE	1 SALLE	2 SALLES	SALLE POLYVALENTE COMPLETE
Vin d'honneur ou demi-journée	14,86	19,79	21,04
Journée ou soirée	21,04	24,75	28,46
Journée + soirée	42,06	49,47	56,91
Week-end (du vendredi soir au dimanche 19h)	77,94	94,01	106,39

CAUTION DEMANDEE 1 000,00 €

LÉGENDE :

- I Associations** considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité
- II Particulier** contribuable à GALLARDON
- III Hors commune**

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition de la Commission des Finances et valide les tarifs communaux 2016 selon les tableaux présentés.

6. Indemnité 2015 allouée au comptable du Trésor

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur de la Commune, Monsieur Patrick CHEVALLIER, nommé en 2012.

De 2006 à 2011, un taux de 20% du traitement brut a été retenu.

De 2012 à 2015, compte tenu de l'important travail fourni par le Trésorier, le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, a décidé de porter ce taux à 50 %.

L'indemnité brute pour 2015 s'élève à 789,34 € (100 %). La Commission des Finances propose de garder ce taux de 50 %, soit une indemnité brute de 394,67 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour allouer une indemnité au taux de 50 % de l'indemnité brute 2015 de 789,34 € au Comptable du Trésor, soit une indemnité brute de 394,67 €.*

7. Vente d'un terrain communal cadastré 266 B n° 985

Suite au don d'une maison d'habitation plus un terrain à Montlouet par M. James Leroy, le Conseil Municipal s'était positionné favorablement pour la vente de la maison en séance du 22 novembre 2011 au profit de M. Chambert et Mme Stalin. Il avait également été décidé que le terrain accolé de 1 034 m² reste propriété de la Commune en vue d'un projet de création d'un parc pour enfants. Or, ce projet n'a jamais abouti. En effet, compte tenu du positionnement de ce terrain proche des habitations et peu accessible, l'endroit n'était en fait que peu propice à ce type d'installation. Depuis, la Commune s'efforce d'entretenir ce terrain avec difficultés compte tenu de l'accès.

Or, à plusieurs occasions, M. Chambert et Mme Stalin se sont manifestés auprès du Maire pour l'informer de leur intérêt pour l'acquisition du terrain, demande formalisée par courrier en date du 8 juin 2015 avec une proposition à 4 500 €. Puisque ce terrain n'a plus d'intérêt particulier pour la Commune, le Maire a étudié cette demande et requis l'avis du Domaine qui estime ce bien à 5 200 €. Le Maire propose de céder ce terrain pour ce montant. M. Chambert et Mme Stalin ont donné leur accord sur ce prix par courrier en date du 16 octobre 2015.

Sophie GOUMAZ demande si les fleurs ont été déposées sur la tombe de James Leroy, comme chaque année à la Toussaint. A priori cela n'a pas été fait. Il est proposé que quelque chose soit fait dans les jours qui viennent.

Adrienne PETIT pense que le prix de vente est peu élevé.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente, en l'état, d'un terrain cadastré 266 B parcelle n° 985 d'une surface de 1 034 m² pour un montant de 5 200 € prix net vendeur à Madame STALIN Gaëlle et Monsieur CHAMBERT Yves, domiciliés 22 rue du Bout d'A Haut – Montlouet – 28320 GALLARDON et autoriser le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.*

8. Frais de scolarité 2014/2015

Comme chaque année, le conseil doit se positionner sur les frais de scolarité à facturer aux autres Communes dont les élèves sont scolarisés à l'école élémentaire Emile Pottier. Il convient de rappeler que seuls les frais de fonctionnement sont concernés.

- Facturation année scolaire 2009/2010 : 502,53 €/élève
- Facturation année scolaire 2010/2011 : 493,20 €/élève
- Facturation année scolaire 2011/2012 : 479,75 €/élève
- Facturation année scolaire 2012/2013 : 485,78 €/élève
- Facturation année scolaire 2013/2014 : 534,60 €/élève

Le détail pour l'année scolaire 2014/2015 est le suivant (dépenses de fonctionnement 2014) :

	2013/2014	2014/2015	Remarques
Subvent° Coopérative (dont voyages scolaires)	11 150,00	10 100,00	600 € voyages scolaires
Eau	2 358,25	3 053,23	Travaux ?
Electricité / Gaz	24 480,63	51 979,71	Dont les 28 246,92 € (problème compteurs)
Téléphone / Internet	2 102,93	2 223,50	
Entretien bâtiment	/	1 252,20	Toilettes, chauffage
Alimentation (remise prix CM2)	427,69	/	
Affranchissement	340,02	370,93	
Location mobilière	/	591,60	Nettoyage travaux école (autolaveuse, ...)
Produits de traitement	534,47	/	
Produits d'entretien	441,29	274,39	
Matériaux	178,93	356,08	
Petit équipement	2 855,19	1 657,68	
Fournitures scolaires et adm.	11 321,51	10 808,43	
Documentation-Abonnement	82,00	/	
Catalogues et imprimés	945,22	1 195,74	
Produits pharmaceutiques	180,48	138,76	
Maintenance (Apave, Dactyl buro, Eritice, ..)	1 660,20	3 556,14	Dépose et repose TBI : 1 750 €
Assurance bâtiment	1 218,66	1 207,06	
Vêtements de travail	98,37	87,48	
Transport collectif	12 473,40	15 001,30	
Assurance du Personnel	2 219,98	1 597,60	
Visites Médicales	33,24	33,30	
CNAS - 2 agts	378,42	380,69	
Intervenant sportif	6 742,00	6 231,51	
PEC - 1 agt (ASFEDL)	10 382,63	7 629,29	Poste vacant qq mois
Charges de personnel CS + CP	14 046,35	15 045,98	
Salaires nets des Titulaires	36 086,59	37 607,48	
TOTAUX	142 738,45	172 380,08	

Nombre d'élèves : 257

Coût par élève : $172\,380,08/257 = 670,74$ €

16 élèves seraient concernés : Champseru : 15 ; Bailleau-Armenonville : 1

La Commission des Finances propose de facturer l'ensemble des frais de fonctionnement, soit un montant de 670,74 €/élève.

Le Maire revient sur le sujet de la surfacturation de gaz d'environ 56 000 € consécutive aux erreurs de relevé de compteurs (échange de compteurs). Il rappelle la négociation aboutie de prise en charge de la moitié, soit 28 246,92 € exactement.

Alex TROTIGNON s'informe sur les éventuelles scolarisations de gallardonnais en dehors du territoire pour lesquels la Commune payerait des frais de scolarité. Le Maire répond qu'aucun frais de scolarité n'est payé par la Commune pour des élèves scolarisés à l'extérieur. Il rappelle le principe d'entente des Communes limitrophes qui ne financent pas les frais de scolarité en dehors de leur territoire. Cela pourrait provoquer un déséquilibre dans la fréquentation des écoles. De plus dès lors que la Commune fournit le service, il ne doit pas être envisagé de les payer à une autre Commune.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les frais de scolarité 2014/2015 à facturer aux Communes concernées selon les éléments présentés, soit pour un montant de 670,74 €/élève.

9. Décision modificative 2015 n° 1 – Commune

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
22	22	- 50 519,32 €	- 50 519,32 €	Dépenses imprévues	Pas assez de crédit sur le Chap.65 suite oubli d'inscription du déficit des lignes bus à régler au CG (31 263.15 € pour 2013 et 32 553.12 € pour 2014). Ces 2 sommes sont à régler sur le même exercice.
011	60628	- 10 000,00 €	- 10 000,00 €	Autres fournitures	
65	6558	60 519,32 €	60 519,32 €	Autres contributions obligatoires	

Henri FERRO s'interroge sur la facturation de 2 années sur 2015. Il s'agit effectivement d'une anomalie. Aucune facturation n'a été établie en 2014, ce qui contribue à expliquer l'absence de l'inscription budgétaire en 2015.

Le Maire rappelle que la Commune prend en charge le déficit pour permettre la pérennisation des lignes de bus présentes sur la Commune.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire n° 1 du budget 2015 Commune conformément au tableau proposé.

10. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
KUBII	Raspberry (enseignement codage informatique)	Ecole élémentaire	45.69	54.82	INV

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau

IV / QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir

- 20 novembre : Assemblée Générale des assistantes maternelles
- 21 novembre : Assemblée Générale du Badminton
Sainte Barbe
- 22 novembre : Judo
- 27 novembre : Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative
- 27 et 28 novembre : Banque Alimentaire

Myriam ROUILLARD informe qu'il manque du monde pour occuper les créneaux. Le Maire remercie les personnes qui se mobilisent sur ce type d'actions, ce sont des sujets importants.

- 4 décembre : Assemblée Générale de la FNACA
- 6 et 13 décembre : Elections régionales. Des places sont encore vacantes pour les permanences. Il est opportun que les élus se mobilisent.

Axel TROTIGNON s'informe sur les mesures particulières à prendre concernant la sécurité des bureaux de vote. Le Maire rencontre le Préfet vendredi prochain sur ce sujet notamment.

A propos des attentats perpétrés à Paris, globalement, il n'y a pas d'interdiction particulière pour la tenue des événements. Ils sont toutefois à moduler selon les circonstances et l'évolution de la situation.

Sécurité routière à l'école

Axel TROTIGNON se renseigne sur l'arrêt depuis 3 ans de l'intervention de la sécurité routière à l'école élémentaire. Le Maire n'en connaît pas la raison. Sylvie DOUCET précise que ce sujet est géré par la Directrice de l'école. Il semblerait qu'il s'agisse d'un problème de subvention. Le Maire rappelle le principe d'offrir le repas aux intervenants de la Gendarmerie au tarif règlementé de 15,25 €/repas. Antony DOUEZY signale qu'il faut distinguer sécurité routière et Gendarmerie.

Fusion Gallardon/Montlouet – Réunion Publique du 20 octobre

Une cinquantaine de personnes se sont réunis dans un contexte très sympathique. Les registres sont mis à disposition 1 mois après la réunion, soit jusqu'au 20 novembre. Le projet de fusion fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal.

Stationnement en haut de la rue du Marly

Myriam ROUILLARD signale que le car scolaire est resté bloqué à cause d'une voiture en stationnement en haut de la rue du Marly. Cette zone est pourtant interdite au stationnement (ligne jaune). Un projet d'aménagement est à l'étude (installation de plots). Jack PROUTHEAU précise qu'il reçoit mardi le responsable de la Direction des routes du département. Il prévoit de l'emmener sur site pour conseil d'aménagement.

Terrain de Baglainval (ex Paintball)

Suite à la reprise du terrain, il faudra prévoir son entretien

Entretien rond-point

Il conviendrait de prévoir une dernière tonte sur le rond-point en sortie de Gallardon. Il faut également en profiter pour désherber les massifs.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h50.

 De Maire
Yves MARIE